



Île-de-France

# La formation professionnelle

Fanny BESSI – Responsable formation

# Ambitions et missions de la formation professionnelle

- **D'adapter le salarié à son poste de travail**
- **De développer les compétences individuelles et collectives**
- **Accompagner les projets collectifs**
- **Accompagner le salarié dans son parcours professionnel tout au long de sa vie**
- **Faire du lien et traduire...dans le cadre d'un environnement complexe**

**Parce que le maintien et le développement des compétences sont une condition indispensable de la sécurité et de la qualité des soins**

# Au quotidien la formation professionnelle

- **Des hommes et des femmes**
- **Un investissement financier qui se traduit à travers une obligation de financement et des dépenses de formation**
- **Le déploiement d'une politique formation qui se traduit à travers un plan de formation**
- **Des projets spécifiques**
- **Et beaucoup de papier...**



Partie 1

# Les acteurs de la formation professionnelle continue

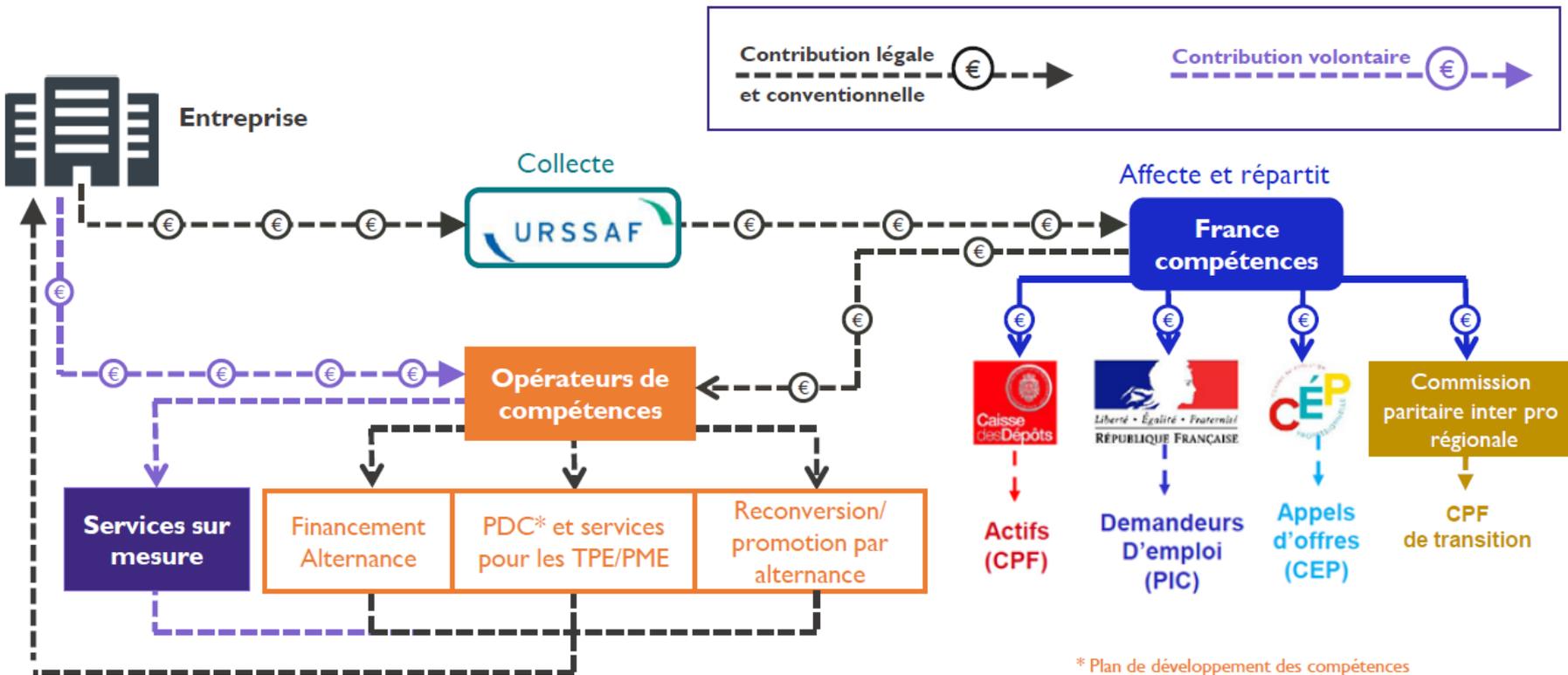
# Les acteurs de la formation professionnelle continue

## L'OPCA du secteur public

L'ANFH est l'organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique hospitalière. Il s'agit de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est agréée par le ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- du Plan de formation (2,1% de la masse salariale),
- des Congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour Bilan de compétences (BC) (0,2% de la masse salariale)
- du Développement Professionnel Continu médical (DPC) (0,5% ou 0,75% de la masse salariale médicale)

# Les acteurs de la formation professionnelle continue



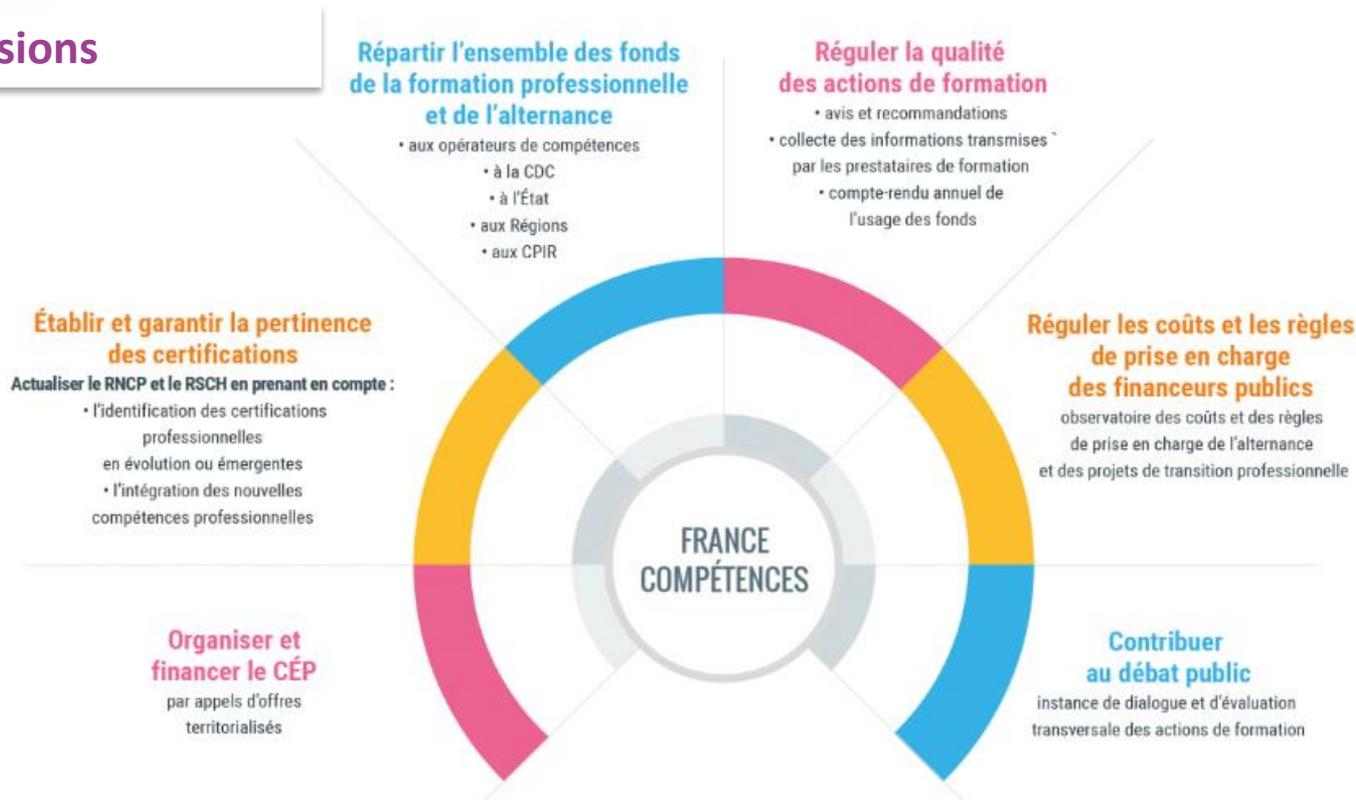
# Les acteurs de la formation professionnelle continue

## France Compétences (droit privé)

- La loi a créé une institution nationale publique regroupant les missions du conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP), du comité interprofessionnel pour l'emploi et la formation (COPANEF), du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). France compétences à vu le jour le 01 janvier 2019.

# Les acteurs de la formation professionnelle continue

## Ses missions



# Les acteurs de la formation professionnelle continue

## Des OPCA au OPCO en droit privé

- La loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 est une réforme systémique. Dans un but de simplification, les 20 OPCA privés sont devenus 11 OPCO (Opérateurs de compétences).
- Ces organismes se voient dessaisir de la mission de collecte des contributions formation légales et conventionnelles au profit de l'URSSAF (avec un report d'application d'un an annoncé par Muriel Pénicaud au mois d'octobre).
- Les Opco remplissent de nouvelles missions comme l'accompagnement des entreprises de moins de 50 salariés dans le développement des compétences, l'analyse des besoins et l'évolution des certifications professionnelles, et le financement des premières ouvertures de CFA ou sections d'apprentissage non conventionnés par les Régions.
- Ils pourront gérer les contributions volontaires de leurs adhérents



Partie 2

# Les dispositifs de la formation professionnelle

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- Du plan de formation au plan de développement des compétences
- Evolution de la définition de l'action de formation
- Le CEP
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- Le CFP ou du CIF au CPF de transition professionnelle
- Le DPC
- De la période de professionnalisation à la pro-a
- Le développement de l'apprentissage

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le plan de formation dans le secteur public

- **La structuration du Plan de formation et les modalités de recueil des besoins prévues par l'établissement constituent des outils majeurs de la politique formation de l'établissement. Le Plan de formation peut comporter un ou plusieurs axes spécifiques, ou réserver une enveloppe aux projets personnels de développement des compétences nouvelles.**
- **Le taux de cotisation est de 2,10 % MSB**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Du plan de formation au plan de développement des compétences dans le secteur privé

- **Suppression des 2 catégories d'actions du plan : il n'y a plus de distinction entre les actions d'adaptation au poste ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi et les actions de développement de compétences**
- **Distinction entre les formations obligatoires et non obligatoires.**
- **Les actions obligatoires sont les actions qui :**
  - ✓ **conditionnent l'exercice d'une activité/fonction en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires**
  - ✓ **constituent un temps de travail effectif (= lien avec les nouvelles conditions sur l'entretien professionnel)**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Du plan de formation au plan de développement des compétences

- Il est à noter que même si la catégorie « action d'adaptation au poste de travail » n'a plus à figurer dans le plan de développement des compétences, l'employeur est toujours tenu d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail.
- Cette obligation légale est maintenue (art. L 6321-1)

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Evolution de la définition de l'action de formation (Article L6313-2)

- **L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel. Cela permet de prendre en compte notamment de nouvelles modalités pédagogiques tel le e-learning ou l'AFEST.**
- **Les organismes de formations devront être certifiés. Cette certification deviendra une condition pour bénéficier de financements comme le référencement Datadock aujourd'hui.**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le DPC (Développement professionnel continu)

- Depuis le 1er janvier 2013, les professionnels de santé doivent s'engager dans une démarche de Développement professionnel continu. En droit public ou privé, les employeurs concourent à la réalisation de l'obligation triennale de DPC de leurs agents/salariés.
- L'établissement contribue au financement du DPC en affectant un pourcentage via une contribution spécifique dans le secteur public hospitalier. En adhérant à l'ANFH un établissement bénéficie pour ses personnels médicaux (hors pharmaciens et odontologistes) d'un financement supplémentaire versé via l'ANDPC.
- Les professionnels concernés doivent participer à des actions relevant de la formation continue, de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la gestion des risques.

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CEP (Conseil en Evolution Professionnel)

- Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu d'établir un projet de transition professionnelle
- Il accompagne les salariés dans la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets d'évolution professionnelle, il facilite l'accès à la formation en identifiant notamment leurs compétences

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF (Compte Personnel de Formation)

- **Droit à la formation unique, attaché à la personne, acquis et mobilisable sur toute la durée de sa vie active et quel que soit son statut professionnel**
- **Le CPF a été instauré dans le secteur privé par la loi du 5 mars 2014, et dans les 3 Fonctions publiques par l'ordonnance du 19 janvier 2017 relative au Compte personnel d'activité (CPA)**
- **Quel que soit votre horizon, Le CPF permet aux salariés de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion, ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.**
- **Il finance les frais pédagogiques**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF

**Vous inscrire à Mon Compte Formation va vous permettre d'accéder à l'ensemble des services proposés dont :**

- **Découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former**
- **Trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous**
- **La clef est votre numéro de sécurité social**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le DIF

- **Le DIF ou Droit Individuel à la Formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015 pour les salariés des secteurs public et privé, avant son remplacement par le CPF.**
- **Vous pouviez cumuler jusqu'à 20h de formation par an sur une période de 6 ans sans excéder 120h. Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de DIF reportables sur votre compte formation. Il s'agit d'une démarche déclarative à l'ouverture de votre compte. Attention, on vous demandera une attestation de la part de votre employeur.**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF

**MON PROFIL** >

**MON PROJET PROFESSIONNEL** >

**MA FORMATION** >

**MES DROITS À FORMATION**

**MES BULLETINS DE SALAIRES**

### Consulter mes droits

Vos droits sont calculés automatiquement en fonction de votre activité. Pensez à mettre à jour régulièrement vos informations et à renseigner votre niveau de diplôme : vous pouvez bénéficier dans certains cas d'une majoration de vos droits à la formation professionnelle. Le niveau de diplôme doit être renseigné avant le 31 décembre de l'année précédente pour bénéficier de cette majoration.

Vous avez renseigné le niveau de diplôme suivant : **Non renseigné**

[Renseigner mon diplôme le plus élevé](#)

Cliquez sur un compteur pour accéder au détail de vos droits.

Compteur	Valeur	Description
Heures	93	Les droits de mon Compte Personnel de Formation (CPF)
Heures	0	Les droits de mon Compte d'Engagement Citoyen (CEC)
Points	0	Les droits de mon Compte Professionnel de Prévention (CPP)

Vos heures correspondent à :

Montant	Description
48h	Disponible(s) au titre du CPF
45h	Disponible(s) au titre du DIF
0h	Déjà réservée(s) pour une formation

[Inscrire le solde DIF](#)

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF des salariés de droit public - Alimentation

- Pour un travail à mi-temps ou plus, votre compte sera alimenté à hauteur de 24 heures maximum par an dans la limite d'un plafond intermédiaire de 120 heures puis 12 heures jusqu'à un plafond total de 150 heures. En dessous d'un mi-temps, vous serez alimenté de 12 heures par an.
- Les heures acquises au titre du DIF sont intégrées automatiquement dans votre compteur.
- Votre compteur reste affiché en heures et ne fera pas l'objet d'une monétisation en euros.

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF des salariés de droit public - Utilisation

- **Si vous travaillez actuellement dans la fonction publique, vous pouvez mobiliser uniquement vos droits acquis en heures en contactant directement votre employeur.**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF des salariés de droit privé - Alimentation

- Pour un travail à mi-temps ou plus (sur une année complète), votre compte sera alimenté à hauteur de 500 € maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5 000 €. En dessous d'un mi-temps, vos droits sont calculés au prorata de votre activité. Si vous avez déclaré sur le site ou sur l'application mobile être « Sans diplôme » ou posséder uniquement le « Diplôme national du Brevet », vous bénéficierez d'une majoration sur vos droits formation.
- La majoration sera visible l'année prochaine : pour un travail à mi-temps ou plus (sur une année complète), votre compte sera alimenté à hauteur de 800 € maximum par an dans la limite d'un plafond total de 8 000 €. En dessous d'un mi-temps, vos droits sont calculés au prorata de votre activité.
- Le taux de conversion est le suivant : 1 heure = 15 euros

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CPF des salariés de droit privé - Utilisation

- **L'application mon compte formation permet à tous salariés de choisir sa formation, son organisme et de le payer. Ces nouvelles modalités concernant les actions démarrant à partir du 01 février 2020 et les salariés de droit privé.**
- **Cependant, le salarié qui souhaite mobiliser son CPF sur le temps de travail devra formuler une autorisation d'absence auprès de son employeur. Comme aujourd'hui l'absence de réponse vaudra acceptation dans les 30 jours.**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CFP - Congé de Formation Professionnelle (droit public)

- **Le congé de formation professionnelle (CFP), dont la durée ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière, permet aux agents de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur sont pas proposés par l'administration, ou pour des actions organisées par l'administration en vue de la préparation aux concours administratifs.**
- **Le congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti tout au long de la carrière de l'agent**
- **Le fonctionnaire doit avoir accompli au moins 3 ans ou l'équivalent de 3 années de services effectifs dans l'administration.**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le CFP - Congé de Formation Professionnelle (droit public)

- **Pour bénéficier d'un congé de formation professionnelle, l'agent doit suivre une procédure en deux temps : l'une concernant la demande d'autorisation d'absence administrative, l'autre la demande de prise en charge financière. Pour cela, l'agent hospitalier doit retirer un dossier auprès d'une délégation régionale de (ANFH).**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Du CIF au CPF de transition professionnelle (droit privé)

- En substitution du CIF, une modalité particulière du CPF a été créée dans le but de faciliter les changements de métier dans le cadre d'une transition professionnelle. Tout salarié pourra mobiliser son CPF pour financer une action de formation certifiante destinée à changer de métier. Ce projet ouvre droit à un congé spécifique qui est le CPF de transition professionnelle
- Le salarié devra justifier d'une ancienneté pour les CDI de 24 mois d'activité salariale dont 12 mois chez son employeur (sauf licenciement économique, etc...)

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Du CIF au CPF de transition professionnelle (droit privé)

- **Pour gérer ce CPF de transition la loi crée au niveau régionale des structures paritaires interprofessionnelles : les commissions interprofessionnelles régionales qui valident et financent les projets**
- **Le salarié bénéficiaire du CPF de transition a droit à une rémunération minimale**
- **Les frais pédagogiques seront pris en charge par la CPIR en fonction de barème de prise en charge**
- **Un accompagnement via le Conseil en évolution professionnelle est « impératif » pour accéder à ce dispositif**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

**Le congé de validation des acquis de l'expérience (Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience)**

- **Il devient un vrai droit du salarié**
- **Le salarié qui fait valider, à son initiative, les acquis de son expérience en tout ou partie pendant le temps de travail bénéficie d'un congé de 24h. Il est important de noter que les heures se déroulant en dehors du temps de travail sont du temps de travail effectif rémunéré (décret du 03 novembre 2019)**
- **Concernant les frais afférents aux actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, peuvent être financés sur le CPF, le plan de développement des compétences...**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le développement de l'apprentissage

- **Nous conservons notre exonération de la taxe d'apprentissage dans le secteur privé non lucratif**
- **Les conditions de mise en œuvre du contrat d'apprentissage seront alignées sur les règles applicables au contrat de professionnalisation**
- **Ne pas oublié que l'apprentissage reste dédié à la formation initiale**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le développement de l'apprentissage

- **Le 1er janvier 2020 marque le basculement vers le nouveau système de financement de l'apprentissage prévu par la loi "Avenir professionnel". Dans ce contexte, le ministère du Travail a actualisé, quelques jours plus tôt, deux questions / réponses à destination des CFA, des entreprises et des OPCO, en y intégrant les dispositions prévues par les derniers textes réglementaires parus au JO, ainsi que quelques précisions attendues des acteurs de l'apprentissage notamment sur le droit d'option.**
- **Désormais, le financement de l'apprentissage est soumis à un « coût contrat » déterminé par décret**

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le développement de l'apprentissage

- La région Île-de-France va créer, d'ici septembre 2020, un label qualité pour les CFA franciliens. Cette annonce est intervenue à l'occasion de la séance plénière du conseil régional fin décembre 2019, alors que la loi "Avenir professionnel" a supprimé l'autorisation préalable à l'ouverture d'un CFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et va rendre obligatoire la certification Qualiopi pour les CFA qui souhaitent intervenir sur des financements publics ou mutualisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (nouveaux CFA) ou du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (CFA historiques).
- Alors que Qualiopi est une certification nationale basée sur 32 critères quantitatifs, le label francilien a vocation à être davantage qualitatif.

# Les dispositifs de la formation professionnelle

## Le développement de l'apprentissage

- **L'opportunité de devenir CFA ? Externe ou d'entreprise ?**
- **Sur le papier cela peut être très rapide de créer un CFA notamment lorsqu'on a déjà une structure dispensant de la formation, mais il faut répondre aux 32 indicateurs de qualité mis en place dans le cadre de Qualiopi**
- **Par ailleurs, c'est très différent de prendre en charge ses propres salariés dans le cadre d'une université d'entreprise, et de former des jeunes qui sont en pleine construction de leur parcours de vie. L'alternance est aussi choisie souvent pour face à des difficultés financières, il faut aussi soutenir ces jeunes psychologiquement pour qu'ils prennent confiance en eux, dans ce qui reste une première expérience professionnelle**

The logo for VYV Care is centered within a white oval. It features the lowercase letters 'vyv' in a bold, dark purple font, with the word 'care' in a smaller, grey font positioned directly below it. The background of the slide is composed of large, overlapping, watercolor-style shapes in shades of teal, purple, yellow, and orange.

## Merci pour votre attention

## Contact

Fanny VITRY-BESSI

Responsable formation

[fanny.vitry-bessi@idf.vyv3.fr](mailto:fanny.vitry-bessi@idf.vyv3.fr)

